



renouvellement de bail lors de la vente de mon fond de commerce

Par **stephvar**, le **03/03/2011** à **21:46**

bonjour,

Je vends mon fond de commerce prochainement.

Mon bail expire dans 2 ans. Lors de la promesse de vente, une des clauses suspensive etait que le bailleur s'engage a renouveler le bail a la fin de celui ci.

Hors le notaire vient de me dire que finalement le bail sera renouvelé le jour de la vente, et que le bailleur me demande de me porter caution solidaire du nouveau bail.

Es ce legal? je suis d'accord pour etre caution solidaire du loyer des 2 ans restant a courir, mais pour 9 ans c'est un peu different!

Merci